

ERSTEIN

# Une nouvelle feuille de route pour la police municipale

À partir du 1<sup>er</sup> mai, la police municipale d'Erstein interviendra, en plus de Nordhouse, dans quatre autres communes du secteur. Ce nouveau périmètre nécessite un changement de dénomination et l'embauche d'un agent supplémentaire. L'aménagement de nouveaux locaux est aussi à l'étude.

Dès le 1<sup>er</sup> mai, la police municipale d'Erstein-Nordhouse interviendra dans les communes d'Ichtratzheim, Hipsheim, Osthouse et Schafersheim. « De ce fait, un changement de nom s'imposait », confie Jean-Jacques Raul, premier adjoint.

**La patrouille à pied ou à vélo « mènera plus d'actions de prévention que de répression »**

La dénomination police municipale du Pays d'Erstein a été retenue, car à l'avenir, d'autres collectivités du secteur pourraient également émettre le souhait de bénéficier de ce service.

Ce nouveau périmètre d'intervention – 16 000 habitants sur 69 km<sup>2</sup> – a aussi exigé l'embauche d'un nouvel agent qui était en poste auparavant à Obernai. Il prendra ses fonctions au 1<sup>er</sup> juillet. Un second recrutement a été effectué en rempla-



Les garages situés dans les jardins de l'ancienne sous-préfecture pourraient accueillir d'ici peu les nouveaux locaux de la police municipale du Pays d'Erstein. Photo DNA

cement d'une des policières devenue responsable du service salubrité de la Ville d'Erstein. Elle sera remplacée dès le 1<sup>er</sup> mai par un gendarme qui était en contrat depuis cinq ans au PSIG. L'effectif total passe donc de sept à huit personnes. « Tout ceci a entraîné l'établissement d'une nouvelle feuille de route », déclare l'élu. Les patrouilles quotidiennes vont être portées à deux contre une actuellement. « La première s'effectuera en voiture, précise Bruno Jaremczuk, chef de la police municipale. La seconde

se fera à pied ou à vélo. » Cette dernière aura un rôle de police de proximité : « Il s'agira de mener plus d'actions de prévention que de répression, de discuter avec la population, les commerçants et de faire remonter des informations. »

Si la brigade équestre n'est plus d'actualité, les policiers municipaux ont été équipés de vélos à assistance électrique. Les patrouilles mixtes vont donc se poursuivre avec l'Office français de la biodiversité (OFB) et le Conservatoire des sites alsaciens (CSA) au sein de

la réserve naturelle notamment. L'une d'entre elles se déroulera à l'occasion du 1<sup>er</sup> mai. « Sur toute la période estivale, nous en avons déjà planifié une trentaine », précise le chef de la police municipale.

Une attention toute particulière est également portée depuis plusieurs mois sur les dépôts sauvages : « Ils sont de plus en plus nombreux, confie Jean-Jacques Raul notamment à côté des bennes installées à la Filature et sur le parking du Leclerc. Un autre point sensible se situe au niveau du cimetière sud. La mise en place de la

vidéoprotection (caméra mobile) sur ces sites nous a permis d'identifier les responsables. La Ville a ainsi pu leur facturer 165 euros pour incivilité, intervention du centre technique et retraitement des déchets. » Et Bruno Jaremczuk de préciser : « La nouvelle Loi Sécurité Globale tient en effet pour responsable de ces dépôts les propriétaires des véhicules qui s'y rendent. »

La mise en place d'une zone 30 et d'une zone de rencontre limitée à 20 km dans l'hypercentre ersteinois sera également au centre de toutes les attentions d'autant que seuls les vélos pourront y circuler dans les deux sens et que le stationnement hors case y sera interdit. Des contrôles de vitesse doublés d'une sensibilisation au bruit notamment des cyclomoteurs vont aussi être mis en place au niveau de l'avenue de la Gare, de la traversée de Krafft et de la route du Rhin.

**L'étude de faisabilité pour l'aménagement de nouveaux locaux est en cours**

Pour ces nouvelles missions, la police municipale va bénéficier de matériel supplémentaire : sept nouvelles caméras, une caméra mobile et un radar préventif solaire supplémentaire. « Nous avons également acquis un drone qui a nécessité

**Lutter contre les déjections canines**

Face à la multiplication des déjections canines dans les rues de la cité sucrière, la municipalité ersteinoise a introduit une demande auprès du procureur de la République afin qu'une personne du service salubrité puisse être assermentée. Cette dernière pourra de ce fait constater ces infractions et les verbaliser à hauteur de 135 euros.

un permis spécifique obtenu par deux de nos agents. Cet outil et la formation nécessaire pour le piloter ainsi que l'achat des vélos à assistance électrique ne représentent pas un investissement supplémentaire, il s'agit du transfert de coût correspondant à un an de fonctionnement de la brigade équestre, soit environ 9 000 euros ».

L'aménagement de nouveaux locaux pour accueillir les huit policiers municipaux du Pays d'Erstein est actuellement en réflexion. « L'étude de faisabilité est lancée, déclare Jean-Jacques Raul. Ce nouvel espace se déploierait dans et au-dessus des actuels garages situés dans les jardins de la sous-préfecture. »

Valérie WACKENHEIM

Le Café Restaurant *Au Brochet* vous propose

**LES PLATS À EMPORTER**  
samedi 1<sup>er</sup> et dimanche 2 mai

	Petite / Grande
Salade d'asperges aux œufs et duo de jambons	9 € - 16 €
Salade aux filets de caille et jambon Serrano 18 mois	11 € - 18 €
Salade aux filets de poissons grillés	11 € - 18 €
Salade terre et mer : saumons poché et fumé, gambas, filets de caille et bœuf séché	11 € - 18 €
Salade aux bons fromages de Mr. Tourette et jambon Serrano	9 € - 16 €
Tarte à l'oignon et crudités	6,50 €
Crème d'asperges	4 €
ASPERGES D'ALSACE MAYONNAISE	10 €
Supp. duo de jambons	5 €
Supp. saumon fumé par nos soins	8 €
Burger de bœuf - munster, cheddar, tomate d'Alsace -, potatoes	10 €
Escalope de dinde panées, mayonnaise, potatoes, salade	11 €
Crêpes à la ciboulette, sauce aux asperges et jambon à l'os	13 €
Quenelles de foie «Lewerknepfle», pommes sautées, salade	12 €
Poussin grillé, potatoes et légumes à la plancha	15 €
Emincé de veau à la Zurichoise, kassknepfle	14 €
Cuisses de grenouille à la crème, riz pilaf	15 €
Filet de sandre, crème et fines herbes, aux tagliatelles	14 €
Mixed grill de viandes, selon le marché, pommes grenaille	17 €
Mixed grill de poissons, selon le marché, pommes grenaille	18 €
Carpe frite, mayonnaise, salade de pommes de terre et salade	17 €
ASPERGES D'ALSACE AUX TROIS SAUCES	16 €
Supp. duo de jambons	5 €
Supp. saumon fumé par nos soins	8 €
<b>Desserts :</b>	
Salade de fruits	4 €
Panacotta aux fruits rouges	4 €
Charlotte fraises rhubarbe	4 €
Crèmeux chocolat caramel	4 €
<b>Notre sélection de vins Rouge</b>	
2018 Minervois les Bonnes château d'Agel	4 €
2017 Maçon domaine Noël Briday	4,30 €
2017 Costières de Nîmes La Font des Garrigues	3,80 €
<b>Notre sélection de vins Rosé</b>	
2019 Ile de beauté domaine Fontana	3,60 €
2017 Côtes de Provence la Londe mademoiselle Tara	5,50 €
2018 Côtes de Provence Grand Ferrage domaine Chapoutier	5,50 €

**TARTES FLAMBÉES** du vendredi au dimanche soir de 17h 30 à 19h  
**1 ACHETÉE = LA MÊME OFFERTE** NOUS LIVRONS

Pour réserver : ☎ 03 88 98 03 70 / 06 86 88 99 47

94, rue du Général-de-Gaulle - 67150 ERSTEIN

## Deux policiers formés au pilotage de drone

La police municipale d'Erstein-Nordhouse s'est récemment dotée d'un drone. Pour le piloter, deux policiers ont suivi une formation. « Ce nouvel outil va permettre de survoler de grandes étendues, comme la réserve naturelle ou le polder, confie Bruno Jaremczuk, chef de la police municipale, notamment lors de ce dernier doit être évacué lors de sa mise en eau. Le drone est équipé de leds infrarouges et de haut-parleurs. » Et de poursuivre : « Il pourra aussi faire l'objet d'une réquisition de la gendarmerie dans le cadre d'une recherche de personne. Nous attendons également le décret d'application de la loi Sécurité Globale qui permettra aux polices municipales - à titre expé-

mental et pour une durée de cinq ans - l'utilisation des drones dans le cadre de l'exécution des arrêtés de police du maire. » Ce nouvel outil servira aussi à la surveillance lors de grands rassemblements type Fête de la musique. Cet usage est soumis à autorisation préfectorale. À noter que les images ne sont pas enregistrées, précise le chef de la police. L'agent qui le télécommande à l'avance devant lui un écran déporté et est en lien avec les autres policiers qui pourront se rendre sur le terrain afin de constater l'infraction. » La police municipale d'Erstein-Nordhouse, bientôt du Pays d'Erstein, serait la seule du Bas-Rhin, pour l'instant à être équipée d'un tel dispositif.

## CSA et policiers municipaux en patrouille

Ce jeudi après-midi, Richard Peter, garde animateur des réserves naturelles de la forêt rhénane pour le Conservatoire des sites alsaciens (CSA) et deux policiers municipaux, ont patrouillé à vélo sur le site du polder d'Erstein. Ils sont allés à la rencontre des promeneurs afin de leur rappeler les règles en vigueur, notamment à l'approche du 1<sup>er</sup> mai.

À peine le pont de l'entrée du polder franchi, les policiers municipaux d'Erstein-Nordhouse et Richard Peter mettaient pied à terre.

Face à eux, trois promeneuses strasbourgeoises habituées du lieu. Dans leurs sacs et paniers, quelques brins de muguet. Après avoir vérifié les quantités prélevées, le représentant du CSA leur a rappelé que pour que la plante puisse pousser, seule la tige devait être cueillie. Il faut donc veiller à ne pas arracher ni la racine, ni trop de feuilles. Si le décret ministériel 89-



Deux policiers municipaux et Richard Peter, garde animateur des réserves naturelles de la forêt rhénane pour le Conservatoire des sites alsaciens (CSA), ont patrouillé ce jeudi dans la forêt d'Erstein. Photo DNA

683 du 18 septembre 1989 interdit « toute atteinte aux végétaux dans les massifs forestiers », une tolérance existe néanmoins pour les champignons et le muguet, dans la mesure d'une quantité familiale et non commerciale. Tout contrevenant risque une amende de 135 euros. « À une époque, les cueillettes massives étaient très pratiquées,

confie Richard Peter. Aujourd'hui, ça n'est plus le cas. »

Et ce dernier de rappeler que la plante fleur aux clochettes blanches était toxique : Il ne faut pas la manger, ni la confondre avec l'ail des ours. « Penser à bien se laver les mains, notamment celles des enfants pour éviter tout accident. »

Va. WA.